

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Méthodologie de recherche 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2009.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A5 : Elles initient les interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des individus ou des groupes de population spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- D2 : Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine la nutrition et de diététique, sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F2 : Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer les principes méthodologiques de la recherche quantitative et qualitative
- Expliquer les différents types d'études quantitatives ainsi que leurs principales caractéristiques
- Connaitre les concepts pertinents pour la compréhension de la littérature scientifique et pour initier son analyse critique
- Faire ressortir les éléments importants d'articles scientifiques, en particulier de la méthodologie
- Rechercher et sélectionner la littérature pertinente en réponse à une question (recherche/clinique).
- Expliquer le processus par lequel les connaissances scientifiques sont évaluées, synthétisées et appliquées de manière rigoureuse pour informer et améliorer les interventions professionnelles (evidence-based practice).

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Principes de l'evidence based practice
- Types d'études quantitatives (enquête, étude de cas, étude de cohorte, étude cas-témoins, essai clinique randomisé, revue systématique, méta-analyse et guidelines) et études qualitatives
- Introduction à la lecture critique, qualité méthodologique, biais, facteurs de confusion
- Compréhension des résultats d'études de recherche quantitative avec statistiques descriptives
- Recherche et sélection de la littérature scientifique et présentation des résultats obtenus

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et activités en présentiel et à distance
- Lectures d'article scientifiques et exercices
- Ateliers pratiques et séminaires

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit « Méthodologie de recherche 1 ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur un examen écrit

- Période : période de validation du semestre d'automne

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module au module ☐ Pas de remédiation
- si l'examen écrit est insuffisant un nouvel examen écrit reposant sur les lacunes sera fait.

- Période : semaines 28

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Corinne Jotterand Chaparro

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 07.07.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière